



Maguelonne DUMOULIN
240 Avenue Stalingrad
37700 Saint Pierre des Corps

RÈGLEMENT INTERIEUR DES COURS DE PIANO

Adultes

Article 1 : DOSSIER D'INSCRIPTION

Il doit comprendre la fiche d'inscription remplie, le règlement de la totalité de l'année de cours en un ou plusieurs chèques. Tout dossier incomplet ne pourra valider l'inscription.

Article 2 : REGLEMENT

Une fois l'inscription faite, l'élève s'engage jusque fin Juin 2027, en réglant la somme correspondant à la formule choisie. En aucun cas cette somme ne pourra être remboursée, sauf en cas d'immobilisation ou de maladie longue durée (plus de 6 mois).

Article 3 : PERIODE D'ACTIVITE

Les cours se déroulent de Septembre 2026 à Juin 2027, pendant les périodes scolaires, sauf exception.

Article 4: ASSIDUITE

L'élève doit informer le professeur de son absence avant le cours. Si l'enseignant n'est pas prévenu, il téléphone à l'élève pour connaître la raison de son absence, mais le cours est considéré comme dû.

Pour les cours individuels manqués en raison de maladie, le rattrapage éventuel, demandé par l'élève, est laissé à l'appréciation du professeur, en fonction de ses disponibilités.

Article 5 : ASSURANCES

La MAIF assure la responsabilité civile de Maguelonne DUMOULIN, tant dans ses activités intra-muros qu'au cours des déplacements qu'elle organise.

Règlement donné à chaque élève lors de son inscription, signé et validé par celui-ci.